

## Description

Le ou la garde-pêche observent la "santé" des cours d'eau, des lacs et des populations de poissons et surveillent la pêche pratiquée par les amateurs et les professionnels. Responsables d'un territoire bien délimité, appelé "circonscription", ils recherchent, constatent et sanctionnent toute infraction à la réglementation sur la pêche et garantissent l'application des lois relatives à la faune aquatique. Leurs principales activités consistent à:

### Contrôle de la pêche

- inspecter régulièrement le permis des pêcheurs et lutter contre le braconnage;
- vérifier la conformité de la pêche avec les lois et règlements en vigueur: taille du poisson, nombre de poissons pris, technique de pêche utilisée, etc.;

### Surveillance des rivières et des lacs

- contrôler l'état des rivières et des lacs (particulièrement les sites protégés), effectuer des prélèvements et analyses d'eau, signaler toute pollution ou anomalie et proposer les travaux nécessaires pour normaliser la situation;
- participer à des travaux d'assainissement ou de détournement d'un cours d'eau (par exemple lors d'un chantier, établir un barrage en amont et en aval pour éviter que les poissons ne viennent dans cette zone);
- transférer, en période de sécheresse d'une rivière, les poissons dans un autre environnement;
- vérifier l'empoissonnement d'un cours d'eau ou du secteur d'un lac, au besoin les repeupler;
- éloigner les poissons de la zone sinistrée au moyen de la pêche électrique, par exemple;

### Gestion de piscicultures (élevages artificiels)

- participer à l'aménagement de zones piscicoles;
- contrôler ou gérer les piscicultures;
- surveiller l'état de santé des poissons afin de déceler toute maladie et, en cas de nécessité, prendre les mesures nécessaires;
- récolter des œufs de poissons à des époques déterminées, donner des soins dans des installations spécialisées durant le temps d'incubation;
- réintroduire éventuellement certaines espèces de poissons;

### Information et administration

- sensibiliser différents publics à la protection des environnements aquatiques;
- mener des enquêtes sur l'état des milieux naturels aquatiques et des populations piscicoles (pêches d'inventaires, connaissances des habitats, etc.);
- tenir à jour un journal des tâches effectuées, dresser des procès-verbaux et rédiger des rapports.

### Environnement de travail

Le travail du ou de la garde-pêche diffère sensiblement selon le canton et la région. Généralement assermentés, les gardes-pêche collaborent avec les gardes-chasse et peuvent, parfois, assumer les deux fonctions. Dans la plupart des cantons, ils exercent leur tâche en uniforme, de façon indépendante et selon un horaire irrégulier (nuit, fin de semaine, jours de fêtes). Ils parcourent leur circonscription (à pied, en voiture ou en bateau) par tous les temps.

## Formation

La formation de garde-pêche s'acquiert en emploi et est régie par l'Association suisse des gardes-pêche (ASGP).

### Lieux

- stages pratiques et instructions sur le terrain dispensés par chaque canton;
- cours de l'ASGP.

### Conditions d'admission à l'examen

- certificat fédéral de capacité (CFC) ou formation équivalente;
- expérience professionnelle de 5 ans au moins.

### Titre obtenu

- brevet fédéral de garde-pêche.

### Contenu

- écologie des eaux (lacs, cours d'eau, chaînes alimentaires, connaissances de base de la faune et de la flore);
- connaissances des poissons et des écrevisses;
- économie piscicole (pisciculture, protection des espèces et des biotopes);
- technique (engins pour la pêche professionnelle et de loisir, pêche électrique, interventions techniques);
- droit (législations fédérales sur la pêche, sur la protection des eaux, de la nature et des animaux, sur les épizooties, sur la protection de l'environnement, etc.).

## Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Sens de l'observation
- Résistance physique
- Aptitude à travailler de façon indépendante
- Bonne acuité visuelle
- Capacité à s'adapter à un horaire irrégulier ou de nuit

## Perspectives professionnelles

Le ou la garde-pêche sont peu nombreux et les places à repourvoir peu fréquentes. Elles font l'objet d'un concours qui est publié dans la presse.

Malgré l'importance accordée de nos jours à la protection de la nature, les modifications législatives et les restructurations de territoires n'offriront pas, à l'avenir, davantage de places de travail.

La profession de garde-pêche ne prévoit pas de véritable promotion professionnelle. Dans les grands cantons, les titulaires peuvent devenir chef-fe d'un arrondissement de surveillance, chef-fe d'un établissement piscicole ou responsable de la pêche sur lac.

### Perfectionnement

Les gardes-pêche peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- cours de formation continue obligatoires, de 2 à 3 jours par année pour les gardes-pêche cantonaux, organisés par l'Association suisse des gardes-pêche et l'Office fédéral de l'environnement;
- cours ou séminaires obligatoires proposés par certains services cantonaux ou échanges entre les cantons afin de découvrir certaines spécificités régionales.

Pour plus de détails, consulter [www.orientation.ch/perfectionnement](http://www.orientation.ch/perfectionnement).

## Professions voisines

- Garde-faune BF/Garde-faune BF
- Garde-frontière BF/Garde-frontière BF
- Pêcheur professionnel/Pêcheuse professionnelle
- Pisciculteur/Piscicultrice
- Policier BF/Policière BF

## Adresses

Association suisse des gardes-pêche  
Responsable des examens  
Jörg Schweizer  
Ampèrestr. 2  
Fischereizentrum Steinach  
9323 Steinach  
Tél.: 058 229 00 79  
<http://www.gardes-peche.ch>